

# L'ARBRE, CE MIROIR DE L'HUMAIN...

Peintre et plasticienne, Anne-Lise Saillen voue un amour particulier aux arbres. Question d'enracinement et de verticalité

Sonya Mermoud

Singulière trajectoire que celle suivie par Anne-Lise Saillen âgée de 72 ans. Adolescente, elle se rêve danseuse classique. Elle deviendra peintre et avocate. La première activité répond à un besoin intrinsèque d'expression artistique, la seconde a été non seulement motivée par la nécessité de gagner sa vie mais aussi par son intérêt pour la justice et l'aide aux personnes. «Inquiets pour mon avenir, mes parents m'ont poussée à choisir un métier viable, soulignant la chance que j'avais de pouvoir me former. Ils estimaient que, dans ce sens, j'avais aussi un devoir envers la société», raconte la Lausannoise, qui mènera longtemps de front sa passion et sa profession. Au terme d'études de droit qualifiées de mortellement ennuyeuses – «Non pas la matière, mais la manière de l'enseigner», précise-t-elle –, Anne-Lise Saillen part à Munich où elle rédige une thèse sur la protection de la personnalité dans le cadre du travail. Elle s'accorde ensuite une pause, suivant des cours «très académiques» à l'Istituto per l'arte e il restauro à Florence. De retour dans la capitale vaudoise, elle entame son stage d'avocate et, à son issue, consacre une année sabbatique à son art. La jeune femme d'alors opte pour New York et fréquente l'atelier de Richard Pousette-Dart, le plus jeune représentant de l'expressionnisme abstrait.

## INGÉNOSITÉ DE LA NATURE

Rentrée en Suisse, Anne-Lise Saillen partage son temps entre le barreau et la peinture. Neuf ans plus tard, elle remet son étude et limite l'exercice de sa profession à des cours comme maître assistante à l'université et juge cantonale suppléante. Histoire de faire bouillir la marmite. Le temps libéré ouvre à l'artiste un éventail de possibilités créatrices. Touche-à-tout, elle passe indifféremment des crayons à l'aquarelle, de la sculpture aux collages ou encore aux installations... L'approche abstraite – qui lui permet de moins s'exposer, de la protéger du regard des autres – s'estompe dans sa pratique. Au profit de paysages

et, plus particulièrement, d'arbres, tissant des liens entre ses œuvres. «L'arbre m'a toujours accompagné. Enfant, je me rappelle avoir rédigé une rédaction sur l'abattage d'un cerisier et la tristesse générée par sa disparition.» Et la septuagénaire d'enchaîner, enthousiaste: «L'arbre tend un miroir aux humains. Il est enraciné dans le sol, comme nous dans une culture. Il a besoin de lumière, nous de verticalité. Résilient, il se débrouille pour trouver sa nourriture, contourner les obstacles. Il communique et agit solidairement avec ses pairs... Nous devrions nous en inspirer. Nous montrer plus modestes par rapport à l'ingéniosité de la nature.» Cette fascination a aussi trouvé un ancrage dans la dernière exposition à Lausanne d'Anne-Lise Saillen intitulée *Et les arbres demain?* Une démarche entre art et science, mâtinée des dernières découvertes en la matière et de poésie témoignant de la grande sensibilité de la créatrice. De quoi offrir un «surplus de sens» à sa pratique\*.

## PARTIE D'UN TOUT

Vivant à un jet de pierre d'une forêt, sur les hauts de Grandvaux, Anne-Lise Saillen arpente régulièrement ce milieu régénératif, réservoir de bien-être et d'émerveillement, et véritable «nourriture intérieure». De ses observations et de ses promenades naissent des tableaux intimes ou imposants. Des arbres vertigineux tendant leurs bras décharnés au ciel dans de muettes incantations, des cathédrales végétales formées d'un foisonnement de troncs forts et puissants, de délicats rameaux aux feuilles bruissant dans le vent et la lumière... Autant de beaux tableaux plaidant, en filigrane, en faveur de la protection de l'environnement. Une préoccupation planétaire qu'illustre encore l'artiste à travers des fragments de cartes géographiques peintes, dans lesquelles elle découpe des arbres caractéristiques des régions du globe choisies. «Nous sommes tous sur le même bateau et appartenant au cosmos, à un tout qui nous dépasse. Les religions et la philosophie ont tenté des réponses. Pour ma part, je n'aime pas l'idée de Dieu qui dresse des barrières entre les êtres...»

Sans souscrire à des croyances en particulier, Anne-Lise Saillen a en tout cas le sentiment, à travers son art, d'agir en accord avec sa vie. «Je fais ce que l'univers attend de moi.» De quoi rendre heureuse cette optimiste – «Sauf pour l'avenir du monde» – qui, bien que solitaire et indépendante, n'en apprécie pas moins les échanges «de cœur à cœur». Et précise s'intéresser à une multiplicité de sujets. Comme la politique... propre aussi à susciter sa colère.

## L'ÂGE, CET ATOUT

«A chaque votation, quand il s'agit de protéger le climat ou de mieux partager les richesses, c'est le même scénario:

les opposants attisent la peur», s'indigne cette femme au cœur bien ancré à gauche, qui se dit aussi irritée par le manque de respect et d'empathie, «ce minimum pour vivre ensemble». Heureusement, son âge, considéré comme un atout, lui a appris à prendre de la distance. «Les années permettent de simplifier, rendent les choses plus légères.» Sauf peut-être quand s'il s'agit de se promener seule la nuit dans la forêt. «C'est une de mes angoisses. Parfaitement irrationnelle. Nourrie par un imaginaire qui, au moindre bruit, s'emballa, des archétypes liés aux histoires d'enfant et de loup. J'aimerais parvenir à surmonter cette crainte et, accompagnée de ma

sœur, passer une nuit en forêt.» Un souhait dans l'ordre du réalisable: Anne-Lise Saillen n'est-elle pas l'amie des arbres et leur grande admiratrice? Cette artiste capable en quelques traits de rendre compte de leur force comme de leur fragilité? Cette peintre et plasticienne qui perçoit dans cette inépuisable source d'inspiration, un «symbole de vie en constant changement, un symbole de l'Homme appelé à croître, à se dépouiller, à revivre»? ■

\* les-arbres-demain.ch



Anne-Lise Saillen trouve dans les arbres une source d'inspiration inépuisable à son art.



DE BIAIS

Christophe Gallaz

## LA SUISSE CÔTÉ DÉTESTABLE

Il arrive que la Suisse soit détestable. C'est un constat, comme on va le voir, mais je commence ici par une question: l'Etat confédéral et plus exactement son pouvoir exécutif, et plus précisément les pouvoirs économiques et culturels historiques qui déterminent en réalité la politique mise en œuvre par ce pouvoir exécutif en apparence, traitent-ils les problématiques environnementales comme ils le font des problématiques sociétales? Pour formuler la chose autrement: la Suisse considère-t-elle les travailleurs et les citoyens qui luttent pour

leur survie dans les étages inférieurs de la construction nationale de la même manière qu'elle considère le vivant animal et végétal de la planète, avec l'air et l'eau des rivières et des océans qui baignent ses continents – et sont pareillement menacés d'effacement sous l'effet des dévastations humaines?

On a pour le moins vérifié ces dernières semaines que notre pays, dans le domaine environnemental, inscrit ses comportements sous le signe d'une parfaite indignité. Observons le dossier des émissions de CO<sub>2</sub>, par exemple, et voyons que sa pratique la plus stable consiste à se procurer hors de ses frontières le droit de ne conduire à l'intérieur des siennes aucun projet sérieux de lutte contre cette cause majeure de la dévastation planétaire.

Ainsi relâche-t-il la pression pourtant nécessaire sur les voitures plus polluantes, comme à l'occasion d'une révision de l'ordonnance sur le CO<sub>2</sub> décidée l'année dernière, en retirant du calcul de ses émissions 15% des voitures les plus nocives pour cet exercice-là puis 10% pour cette année-ci.

Alors que l'Union européenne, qu'on peut considérer comme notre invariant de référence sur ce point, avait fixé pour ces deux périodes des cotes respectives de 5% et 0%.

Et que fait donc notre Suisse pour se donner l'illusion de sauver la face, pour reconforter les lobbys indigènes de la pollution, conforter ses élites économiques et financières les plus nocives, faire réélire sans faillir leurs relais au Parlement et sembler vis-à-vis de l'extérieur comme toujours infiniment propre? Réponse claire et nette: elle négocie puis cosigne des contrats de compensation climatique tels qu'ils lui permettront de répondre à son engagement visant selon l'Accord de Paris à réduire de 50%, d'ici 2030 ses émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau de 1990. C'est déjà chose faite avec le Ghana, le Pérou et le Sénégal. Rien ne résume plus joliment cette stratégie méthodique de la fiction vertueuse qu'un communiqué *ad hoc* publié l'autre mois par les services de la Confédération: «En concluant cet accord, y lisons-nous, la Suisse

jettera les bases pour mettre sur pied des projets climatiques internationaux qui répondent à des exigences strictes en matière de protection de l'environnement tout en respectant les normes internationales de protection des droits de l'Homme». Amen, donc, et bravo. Même si, comme le rappelait l'an dernier le chercheur Augustin Fragnière (il travaille au Centre interdisciplinaire de durabilité de l'Université de Lausanne) sur le site du *Temps*, tout indique que «la politique consistant à compter sur des réductions à l'étranger n'est pas compatible avec l'objectif de 1,5 °C» déterminé par les accords internationaux.

Et même si, comme le rappelait l'autre jour encore sur le même site Philippe Cullet, professeur de droit international et de l'environnement à l'Université de Londres, ces accords de compensation climatique «ne font que repousser l'échéance d'une réduction en Suisse et rendront l'effort à faire encore plus grand quand il n'y aura plus d'autre option que de s'attaquer à nos propres émissions».

Et même si, poursuit Philippe Cullet, ces accords de compensation avec les pays du Sud «vont à l'encontre de la justice climatique» – les pays du Nord ayant «reconnu la responsabilité accrue qui leur incombe dans la lutte contre les changements climatiques», ce qui rend injustifiable «de demander aux pays du Sud un effort supplémentaire alors qu'il nous incombe en premier lieu de le faire nous-mêmes». C'est donc ici, on le constate en ce point conclusif de ma chronique, que la problématique environnementale se tricote avec la problématique sociétale. D'ailleurs, le confirme Philippe Cullet, «il est surprenant de constater que les accords de compensation ne comprennent aucune clause sur l'équité et en particulier aucune référence au principe des responsabilités communes, mais différenciées, qui est au centre des accords internationaux sur le climat». Conclusion? En déplaçant à peine les curseurs, on s'étonnera moins que les citoyens défavorisés d'Helvétie soient à leur tour les souffrants d'un tel système. ■